



ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES

LES REPRISES D'EMPLOI DURABLES DES DEMANDEURS D'EMPLOI DU GRAND EST



SOMMAIRE

Situation par rapport à l'ensemble des reprises d'emploi	P2
Répartition par secteur d'activité et comparaison par rapport au niveau national	P3
Les secteurs d'activité recruteurs selon les caractéristiques des demandeurs :	
sexe,	P5
âge,	P6
niveau de qualification,	P7
département de résidence,	P8
mobilité géographique	P9
Sources et définitions	P10

L'essentiel à retenir

- 94 400 reprises d'emploi durables de demandeurs d'emploi du Grand Est entre juillet 2016 et juin 2017, soit 30,2% des reprises d'emploi de plus d'un mois
- Le commerce et l'hébergement-restauration en tête des secteurs recrutant durablement les demandeurs d'emploi avec une forte proportion de jeunes
- Près de 28% des demandeurs recrutés durablement sont non qualifiés, soit 8,7 points de moins que leur poids moyen dans la demande d'emploi
- 22,9% des demandeurs ayant repris un emploi durable dans le Grand Est résident dans le Bas-Rhin, soit 3,9 points de plus que leur poids dans la demande d'emploi
- 38,7% des reprises d'emploi durables se font dans un autre bassin que celui de résidence



94 400 reprises d'emploi durables de demandeurs
d'emploi entre juillet 2016 et juin 2017

+5,5% sur un an

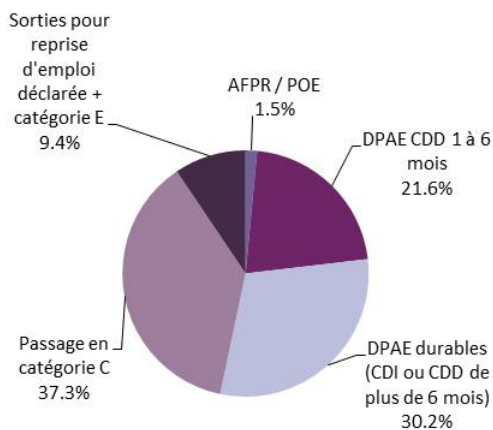
30,2% des reprises d'emploi de plus d'un mois sont durables

La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de Pôle emploi (pour les emplois non salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

Le nombre de reprises d'emploi est mesuré pour les demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E (cf. sources et définitions en annexe).

Sur un an, entre juillet 2016 et juin 2017, 312 800 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A ou B dans le Grand Est ont repris un emploi d'un mois ou plus. Parmi ces reprises d'emploi, 94 400 soit 30,2% concernent des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) ayant un caractère durable, c'est-à-dire des CDI ou des CDD de plus de 6 mois (cf graphique 1). **La proportion de DPAE durables dans le Grand Est est inférieure au niveau national (33,5%)**, tout comme la part de CDD de 1 à 6 mois et à l'inverse, les reprises d'emploi sont plus fréquemment issues d'un passage en catégorie C ou d'une reprise d'emploi déclarée qu'au niveau national ¹.

Graphique 1 : Les reprises d'emploi de plus d'un mois des demandeurs d'emploi du Grand Est par motif de détection entre juillet 2016 et juin 2017



L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE de plus d'un mois et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE de plus d'un mois.

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acooss – CCMSA).

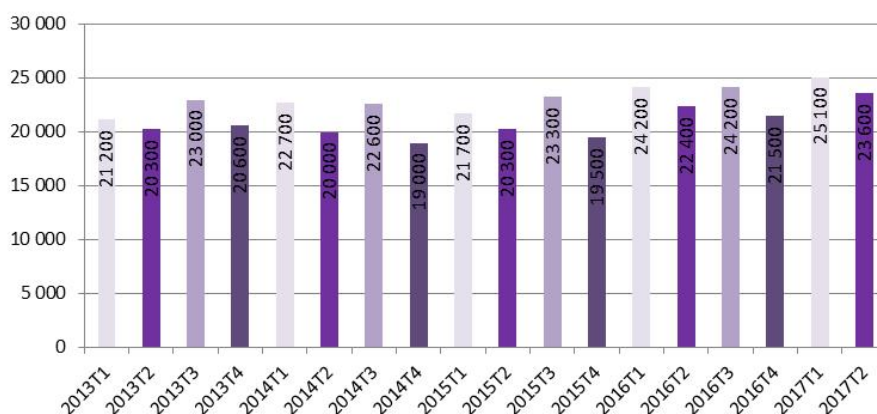
Données brutes, Grand Est

Une saisonnalité marquée

A l'instar du nombre de reprises d'emploi, le nombre de reprises d'emploi durables connaît des fluctuations saisonnières importantes (cf graphique 2). On observe en particulier un pic au troisième trimestre et, à l'inverse, un creux au quatrième trimestre. Ces fluctuations sont le reflet de la saisonnalité de l'activité économique avec une forte activité en septembre et au contraire, un recul pendant les fêtes de fin d'année.

Sur une année, le nombre de reprises d'emploi durables connaît une évolution positive de +5,5%, de même ampleur que les reprises d'emploi de plus d'un mois.

Graphique 2 : Nombre trimestriel de reprises d'emploi durables de demandeurs d'emploi de la région Grand Est



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acooss – CCMSA).

Données brutes, Grand Est

¹ les reprises d'emploi à l'étranger et les reprises d'emploi issues de l'intérim n'étant pas décomptées dans les DPAE, une partie se retrouve dans les passages en catégorie C ou dans les reprises d'emploi déclarées. La région Grand Est, de part sa position frontalière et son emploi intérimaire important, se trouve plus impactée qu'au niveau national

Une part de reprises d'emploi durables variable selon les secteurs d'activité

Parmi les reprises d'emploi de plus d'un mois, 51,8% sont identifiées par une DPAE de plus d'un mois, ce qui permet de croiser les informations sur les demandeurs d'emploi embauchés et les employeurs, et notamment d'étudier le secteur d'activité dans lequel les demandeurs d'emploi reprennent un emploi. Dans la suite de l'étude, seules sont considérées les reprises d'emploi identifiées par une DPAE de plus d'un mois dont le secteur d'activité de l'établissement employeur est connu.

Dans le Grand Est, parmi les reprises d'emploi de plus d'un mois identifiées par une DPAE de plus d'un mois, 58,3% correspondent à des embauches en contrats durables.

Parmi les reprises d'emploi identifiées par une DPAE de plus d'un mois, **les répartitions par grand secteur d'activité des reprises d'emploi durables et des reprises d'emploi de plus d'un mois sont relativement proches** (cf tableau 1). 67,4% des reprises d'emploi durables sont identifiées dans les services et 15,6% dans le commerce. La proportion de reprises d'emploi durables dans l'industrie est plus élevée que dans l'ensemble des reprises d'emploi. Notons que ce secteur recourt fréquemment aux contrats d'intérim, contrats qui ne sont pas comptés dans les reprises d'emploi².

Tableau 1 : Les reprises d'emploi durables de demandeurs d'emploi de la région Grand Est par secteur d'activité

Les secteurs d'activité détaillés (NAF A38) sont triés par ordre décroissant du nombre de reprises d'emploi durables. Seuls les secteurs correspondant à des volumes supérieurs à 600 sont affichés ci-dessous.

Secteur d'activité (NAF A05 et NAF A38)	Nombre de reprises d'emploi durables par secteur	Poids du secteur dans les reprises d'emploi durables	Poids du secteur dans les reprises d'emploi de plus d'un mois identifiées par une DPAE	Part de reprises d'emploi durables *
Ensemble	94 255	100.0%	100.0%	58.3%
Agriculture sylviculture et pêche	641	0.7%	0.8%	50.0%
Industrie	8 248	8.8%	8.4%	61.0%
Fabrication de denrées alimentaires de boissons et de produits à base de tabac	2 845	3.0%	3.1%	56.6%
Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	994	1.1%	0.9%	66.8%
Autres industries manufacturières- réparation et installation de machines et d'équipements	826	0.9%	0.9%	59.8%
Production et distribution d'eau - assainissement gestion des déchets et dépollution	603	0.6%	0.6%	60.1%
Construction	7 159	7.6%	7.7%	57.6%
Commerce - réparation d'automobiles et de motocycles	14 687	15.6%	15.2%	59.6%
Services	63 520	67.4%	67.9%	57.8%
Hébergement et restauration	12 755	13.5%	12.8%	61.6%
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	9 054	9.6%	10.6%	52.9%
Activités de services administratifs et de soutien	8 791	9.3%	12.6%	43.2%
Transports et entreposage	5 644	6.0%	5.6%	62.9%
Autres activités de services	4 805	5.1%	4.2%	70.9%
Administration publique	4 521	4.8%	5.1%	55.4%
Enseignement	4 002	4.2%	3.2%	76.6%
Activités juridiques comptables de gestion d'architecture d'ingénierie de contrôle et d'analyses techniques	3 944	4.2%	3.4%	71.8%
Activités pour la santé humaine	2 458	2.6%	3.0%	50.4%
Arts spectacles et activités récréatives	2 049	2.2%	2.4%	52.8%
Activités financières et d'assurance	1 631	1.7%	1.5%	66.8%
Autres activités spécialisées scientifiques et techniques	1 108	1.2%	1.2%	57.9%
Activités informatiques et services d'information	1 039	1.1%	0.8%	76.2%
Activités immobilières	838	0.9%	0.7%	73.1%

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).

Données brutes de juillet 2016 à juin 2017, Grand Est

* Part de reprises d'emploi durables parmi les reprises d'emploi de plus d'un mois identifiées par une DPAE de plus d'un mois. Elle est en rouge si elle est significativement inférieure à la part de reprises d'emploi durable calculée sur l'ensemble des activités et en bleu si elle est significativement supérieure.

²Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

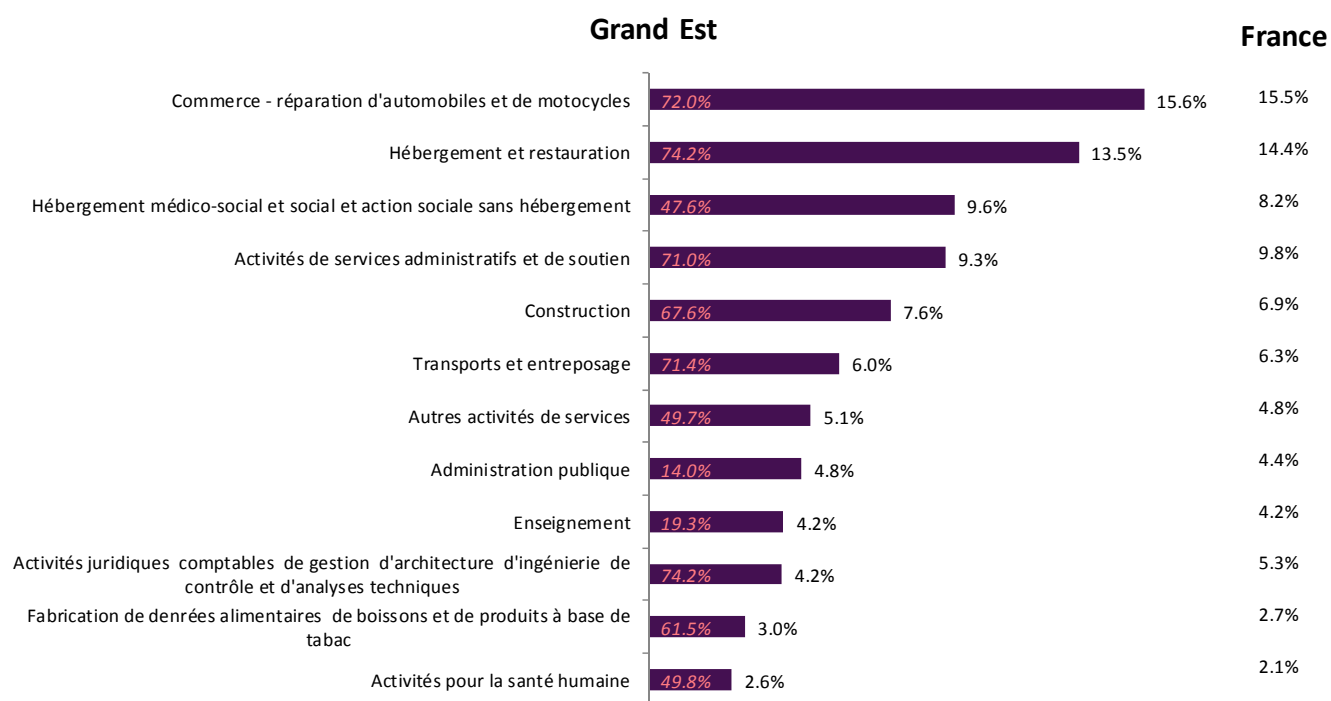
4_ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES

Au sein des services, des différences selon les secteurs sont remarquables. Certains embauchent moins de demandeurs en contrats durables : les Activités de services administratifs et de soutien (dont les établissements du secteur 7830Z Autre mise à disposition de ressources humaines et en particulier les structures d'insertion par l'activité économique) ou les Activités pour la santé humaine³. A l'inverse, le secteur de l'hébergement et de la restauration, premier secteur des services, embauche davantage de demandeurs d'emploi en contrat durable (61,6% de DPAE durables). Les secteurs des activités informatiques, des activités immobilières ou de l'enseignement se démarquent également avec plus de 70% de contrats durables.

Le commerce et l'hébergement-restauration en tête des secteurs recrutant durablement les demandeurs d'emploi

Au niveau des grands secteurs d'activités, comparativement à la France, les reprises d'emploi durables de demandeurs d'emploi du Grand Est sont davantage enregistrées dans les secteurs de l'industrie et de la construction. Les demandeurs d'emploi du Grand Est sont au contraire moins fréquemment embauchés dans les services qu'au niveau national. Ces spécificités reflètent la structure de l'emploi salarié de la région.

Graphique 3 : Répartition des reprises d'emploi durables par secteurs d'activité (12 premiers secteurs en NAF A38)



en orange, part de CDI dans les reprises d'emploi durables du Grand Est

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).

Données brutes de juillet 2016 à juin 2017, Grand Est et France entière

Au niveau des secteurs d'activités en NAF A38, dans la région comme en France, le premier secteur recruteur de demandeurs d'emploi en contrats durables est le commerce (cf graphique 3). Il comptabilise sur un an 15,6% des recrutements durables de demandeurs d'emploi du Grand Est (15,5% au niveau national). **Le secteur de l'hébergement et de la restauration est en seconde position pour les deux territoires mais il est moins présent dans le Grand Est (-0,9 point)**. De plus, pour ces deux secteurs, les recrutements se font plus souvent en CDI : respectivement 72,0% et 74,2% des reprises d'emploi durables alors que la part de CDI dans les reprises d'emploi durables est égale à 61,1%.

L'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement apparaît en troisième rang dans la région avec une part de recrutements durables de 9,6%, soit +1,4 point par rapport à la France.

Les embauches durables dans ce secteur se font majoritairement en CDD long (seulement 47,6% en CDI).

Les activités de services administratifs et de soutien concentrent 9,3% des reprises d'emploi durables, c'est légèrement inférieur au niveau national (9,8%).

En lien avec les spécialisations économiques de la région, l'administration publique, la fabrication de denrées alimentaires et la santé génèrent en proportion davantage de reprises d'emploi durables qu'en France.

³ Les contrats de droit public ne sont pas comptabilisés dans les reprises d'emploi durables (cf méthodologie en annexe 2)

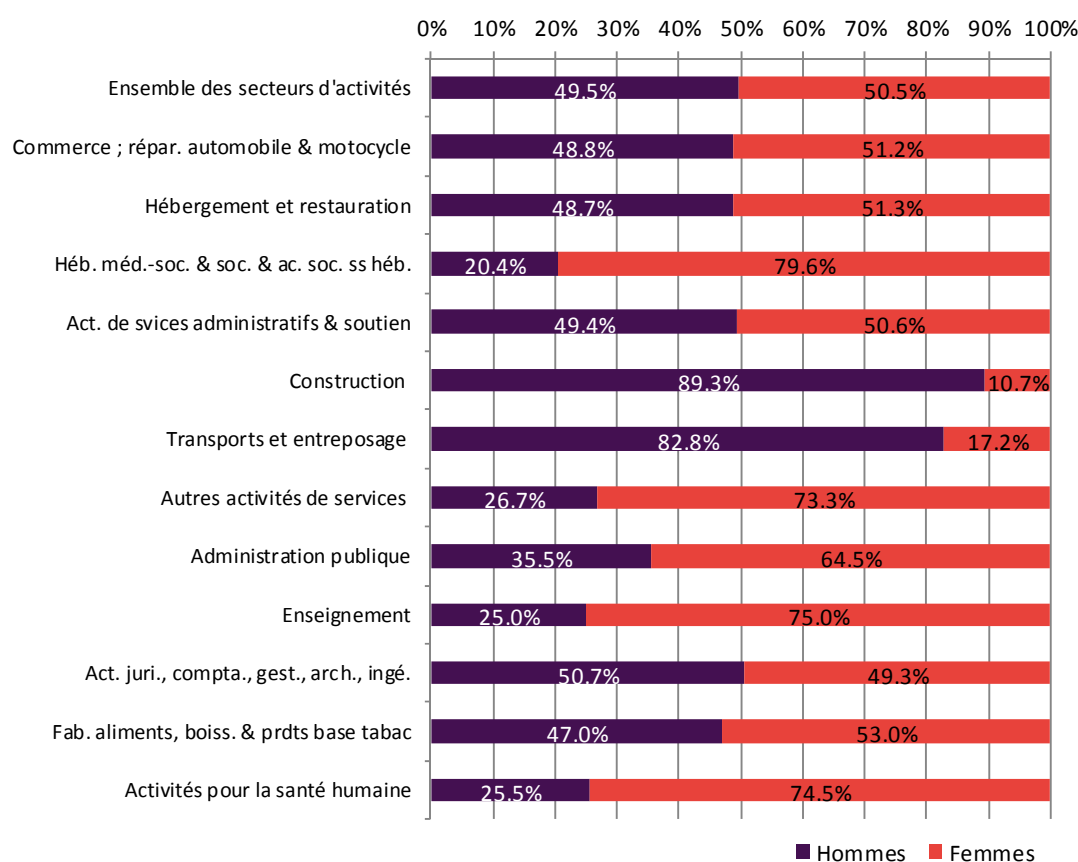
Une répartition par sexe très différente selon les secteurs d'activité

Sur un an, dans le Grand Est, les hommes concentrent 49,5% des reprises d'emploi durables de demandeurs d'emploi. La répartition par sexe est très différente selon les secteurs d'activité (cf graphique 4).

Dans la construction, près de 90% des embauches concernent les hommes. L'industrie embauche plus fréquemment des hommes (64,0%), sauf dans la fabrication de denrées alimentaires (53,0% de femmes), l'industrie pharmaceutique (51,3% de femmes) et les industries textiles (52,4% de femmes). A l'inverse, les femmes sont majoritaires dans les services (56,9%).

La répartition par sexe des embauches durables de demandeurs d'emploi est proche de celle observée dans l'emploi salarié. En effet, 88,9% des salariés de la construction sont des hommes et 72,8% dans l'industrie (source INSEE, recensement de la population 2014).

Graphique 4 : Répartition par sexe des reprises d'emploi durables dans les 12 premiers secteurs d'activité (NAF A38)



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).

Données brutes de juillet 2016 à juin 2017, Grand Est

Les libellés courts des secteurs d'activité en NAF A38 sont utilisés dans le graphique ci-dessus en remplacement des libellés officiels de la nomenclature pour des raisons d'affichage.

Dans le commerce, une courte majorité des embauches de demandeurs d'emploi concerne des femmes (51,2%). Une analyse par secteur plus détaillée fait ressortir des spécificités marquées : le commerce de détail a embauché 62,0% de femmes, le commerce de gros 38,6% et le commerce et réparation d'automobiles 20,9%.

Dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, l'équilibre hommes/femmes est quasiment respecté mais la restauration embauche plus d'hommes (51,7%) et l'hébergement plus de femmes (64,0%).

Le secteur de l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement a recruté près de 80% de femmes, surtout dans le secteur action sociale sans hébergement (81% de femmes). Les embauches dans les activités de services administratifs et de soutien concernent plus fréquemment les femmes, mais notons toutefois que 86,4% des recrutés sont des hommes dans le secteur enquête et sécurité. Les recrutements durables de demandeurs d'emploi dans la santé et l'enseignement concernent également une majorité de femmes.

A l'inverse, dans le transport et l'entreposage, 82,8% sont des hommes. Toutefois, les femmes sont majoritaires dans les transports aériens (60,7% de femmes).

Une forte proportion de jeunes dans le commerce et l'hébergement-restauration

La répartition par tranche d'âge varie selon les secteurs d'activités (cf graphique 5). Les moins de 26 ans concentrent 28,4% des reprises d'emploi durables alors qu'ils pèsent en moyenne 16,0% dans la demande d'emploi. A l'opposé, les seniors sont sous-représentés dans les reprises d'emploi durables (13,2% contre 27,2% dans la demande d'emploi).

Dans l'industrie, les jeunes sont légèrement surreprésentés dans les DPAE durables (27,1%), notamment dans le secteur de la fabrication de denrées alimentaires de boissons et de produits à base de tabac (37,4%) et celui de la fabrication de matériels de transport (42,4%)

Le secteur de la construction recrute durablement plus de demandeurs d'emploi entre 26 et 49 ans et moins de jeunes demandeurs. Ce secteur a connu ces dernières années un climat économique particulièrement difficile avec une baisse de l'emploi salarié de près de 15% entre 2009 et 2016, ce qui a pu peser sur l'attractivité du secteur auprès des jeunes.

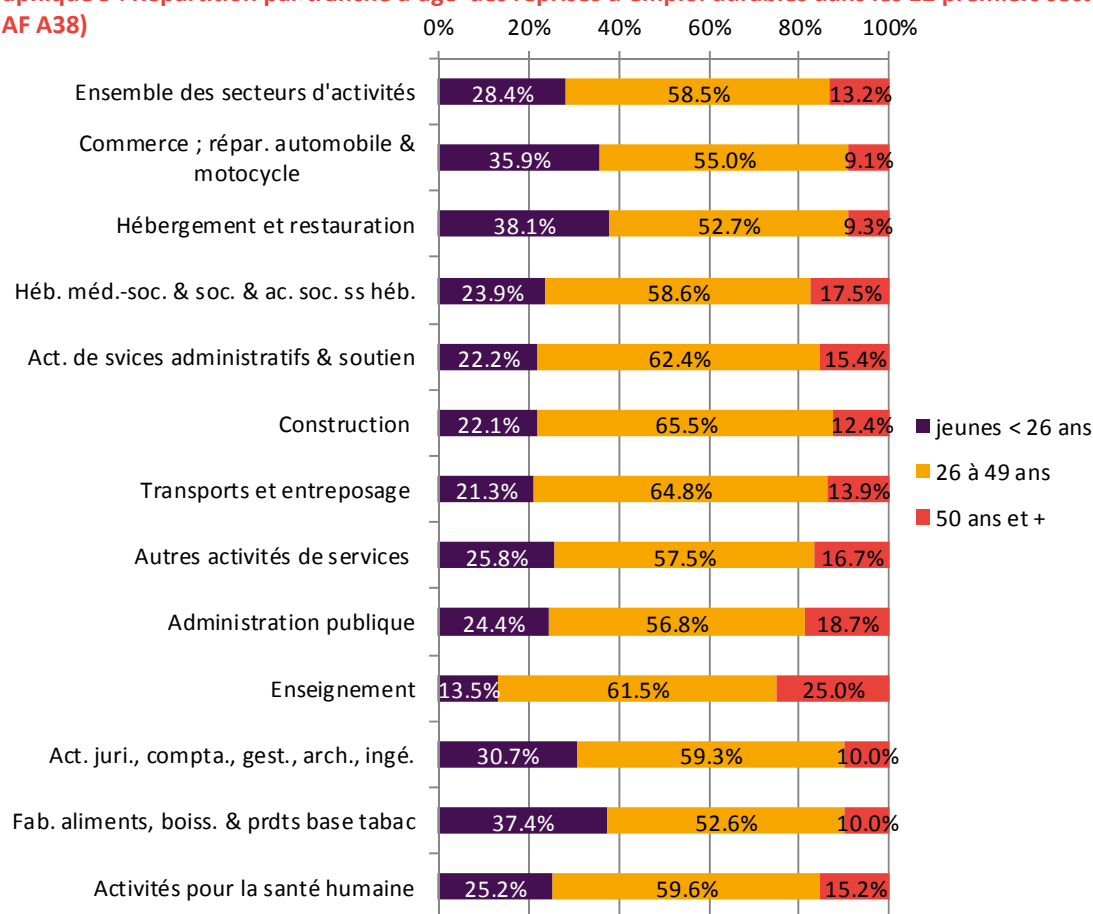
Près de 36% des embauches dans le commerce concerne des jeunes, a contrario les seniors correspondent seulement à 9,1% des reprises d'emploi durables.

Les services emploient davantage de seniors (14,4%) et moins de jeunes (22,3%). Au sein des services, la répartition par tranche d'âge des reprises d'emploi durables peut être très différente d'un secteur à l'autre.

Le secteur de l'hébergement et restauration est un secteur embauchant massivement des jeunes (38,1%).

Le secteur de l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement embauche davantage de seniors et moins de jeunes. De même pour l'enseignement (un quart de senior) et l'administration publique (18,7%). Le secteur des transports emploie relativement peu de jeunes et davantage de 26-49 ans.

Graphique 5 : Répartition par tranche d'âge des reprises d'emploi durables dans les 12 premiers secteurs d'activité (NAF A38)



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acoess – CCMSA).

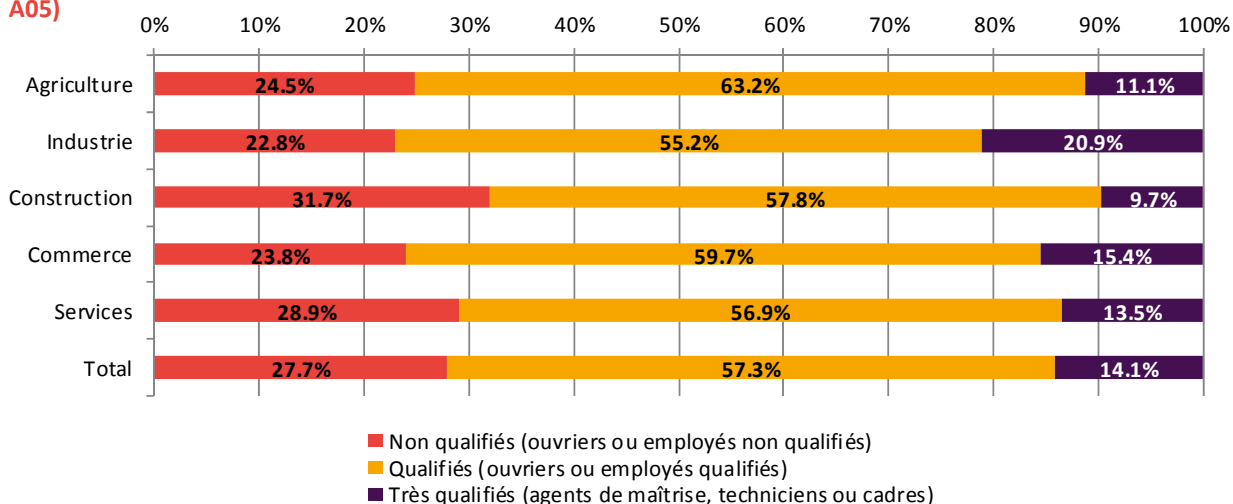
Données brutes de juillet 2016 à juin 2017, Grand Est

Les libellés courts des secteurs d'activité en NAF A38 sont utilisés dans le graphique ci-dessus en remplacement des libellés officiels de la nomenclature pour des raisons d'affichage.

Près de 28% des demandeurs d'emploi recrutés en contrat durable sont non qualifiés

14,1% des reprises d'emploi durables concernent des demandeurs d'emploi très qualifiés (cadres ou techniciens et agents de maîtrise) et 57,3% des demandeurs qualifiés (ouvriers ou employés qualifiés). 27,7% concernent des demandeurs non qualifiés (ouvriers ou employés non qualifiés) (cf graphique 6). Cette proportion est inférieure au poids moyen des non qualifiés dans la demande d'emploi (36,4%).

Graphique 6 : Répartition par qualification des reprises d'emploi durables dans les grands secteurs d'activité (NAF A05)



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).
Données brutes de juillet 2016 à juin 2017, Grand Est

Globalement dans l'industrie, plus de 20% des embauches correspondent à des demandeurs d'emploi très qualifiés (cadres ou techniciens, agents de maîtrise) et au contraire la part de demandeurs non qualifiés (ouvriers non qualifiés et employés non qualifiés) est très faible (22,8%). Dans presque tous les sous-secteurs de l'industrie la part de demandeurs très qualifiés est élevée. Dans l'industrie pharmaceutique 52,1% des recrutements ont concerné des demandeurs d'emploi très qualifiés (agents de maîtrise techniciens ou cadres). De même, les secteurs de la fabrication de produits informatiques électroniques et optiques, de l'industrie chimique ou de la fabrication d'équipements électriques ont des taux de très qualifiés supérieurs à 40%. Seule la fabrication de denrées alimentaires de boissons et de produits à base de tabac se démarque avec un taux de très qualifiés égal à seulement 9,5%.

Dans la construction, 31,7% des demandeurs d'emploi embauchés en contrats durables sont non qualifiés. Ce résultat est très proche des besoins en personnel non qualifié observés dans l'enquête Besoins en Main d'Oeuvre⁴. La part d'agents de maîtrise, techniciens ou cadres est au contraire très faible (9,7%).

Dans le commerce, en lien avec l'attrait des jeunes pour ce secteur, la part de non qualifiés est très basse (23,8%) et la part de très qualifiés plutôt élevée (15,4%).

Dans les services, la part de non qualifiés est importante (28,9%), particulièrement dans les secteurs de l'hébergement-restauration (35,7%), des activités de services administratifs et de soutien (36,2%) et de l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement (34,8%). Dans les transports, la part d'ouvriers ou employés qualifiés est importante (64,4%). Notons que dans ce secteur, pour le personnel roulant, les permis ne suffisent plus, de plus en plus d'établissements demandent un diplôme ou un titre professionnel.

En lien avec un besoin d'expertises pointues, des secteurs se distinguent par des recrutements importants de cadres, d'agents de maîtrise ou de techniciens : près de 70% dans la recherche et le développement scientifique, 54,5% dans les activités informatiques et services d'information, 41,8% dans l'édition audiovisuel et diffusion, 40,4% dans les activités juridiques comptables de gestion d'architecture d'ingénierie de contrôle et d'analyses techniques.

⁴ cette enquête menée chaque année depuis 2002 par Pôle emploi permet de mesurer par métier les volumes d'intentions d'embauche et les difficultés pressenties par les employeurs pour concrétiser leurs projets de recrutement. Plus d'informations sur www.statemploi-grandest.fr

Des secteurs d'activités différents selon le département de résidence des demandeurs d'emploi

22,9% des reprises d'emploi durables régionales concernent des demandeurs d'emploi résidant dans le Bas-Rhin, soit 3,9 points de plus que leurs poids dans la demande d'emploi. Le constat est similaire pour les demandeurs d'emploi du Haut-Rhin et de la Marne ayant repris un emploi durable. Pour tous les autres départements, leur poids dans les reprises d'emploi durables est inférieure à celui dans la demande d'emploi notamment pour les Ardennes (-1,6 points) et l'Aube (-1,0 point).

La répartition par secteur d'activité varie selon les départements de résidence des demandeurs (cf tableau 2). **Ces spécificités sont très souvent liées à la structure de l'emploi salarié dans chaque département.** Les départements plus peuplés, disposant d'une agglomération de grande taille, ont généralement une économie plus diversifiée, un poids de l'industrie plus faible et une part des services dans l'emploi salarié plus importante.

Tableau 2 : Répartition des reprises d'emploi durables dans les secteurs d'activité (NAF A05) selon le département de résidence des demandeurs d'emploi

Département ou région de résidence	Nombre de reprises d'emploi durables	Poids du département dans le Grand Est	Poids des secteurs d'activité (NAF A05) par département ou région				
			Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Service
Ardennes	3 654	3.9%	1.1%	11.4%	8.7%	15.9%	62.9%
Aube	5 424	5.8%	1.2%	8.6%	6.3%	17.1%	66.7%
Marne	9 794	10.4%	2.1%	8.3%	6.3%	16.6%	66.8%
Haute-Marne	2 496	2.6%	1.5%	10.7%	6.0%	13.6%	68.1%
Meurthe-et-Moselle	11 716	12.4%	0.4%	9.1%	6.5%	15.7%	68.3%
Meuse	2 572	2.7%	1.5%	12.3%	5.7%	14.3%	66.2%
Moselle	17 518	18.6%	0.3%	7.4%	8.7%	15.4%	68.2%
Bas-Rhin	21 600	22.9%	0.2%	8.7%	8.3%	15.2%	67.5%
Haut-Rhin	13 559	14.4%	0.4%	7.7%	8.1%	15.8%	68.0%
Vosges	5 920	6.3%	0.7%	11.5%	6.9%	14.9%	65.9%
Grand Est	94 253	100.0%	0.7%	8.7%	7.6%	15.6%	67.4%

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).

Données brutes de juillet 2016 à juin 2017, Grand Est

Plus de 11% de reprises d'emploi durables dans l'industrie pour les Meusiens, les Vosgiens et les Ardennais. Si 8,7% des recrutements durables de demandeurs d'emploi se font dans le secteur de l'industrie au niveau régional, les Meusiens, les Vosgiens et les Ardennais se démarquent avec une part supérieure à 11%. Ce résultat est en lien avec une surreprésentation de l'industrie dans l'emploi salarié de ces départements. La fabrication de denrées alimentaires, premier secteur industriel en termes de recrutements durables, est surreprésentée chez les Bas-Rhinois, les Meusiens, les Ardennais et les Vosgiens.

La métallurgie est le second secteur industriel recrutant durablement les demandeurs d'emploi. Les demandeurs d'emploi des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle sont plus fréquemment embauchés dans ce secteur que les demandeurs des autres départements.

Des recrutements importants sont dénombrés dans la fabrication de textile et la fabrication de matériels de transports chez les Meusiens et dans les secteurs du bois et du papier, de la production et distribution d'eau chez les Vosgiens.

Les demandeurs d'emploi des Ardennes, de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, reprennent plus souvent un emploi dans le secteur de la construction.

Les demandeurs de l'Aube et de la Marne sont embauchés plus fréquemment dans le commerce. Ce résultat est en lien avec un poids de l'emploi salarié important dans le commerce pour ces deux départements (18,5% et 18,3% des effectifs salariés en 2016, source emploi salarié Acos à fin 2016).

Des Ardennais et des Vosgiens moins souvent embauchés dans les services. En Meurthe-et-Moselle et en Moselle, les embauches durables dans les services sont au contraire très élevées (68,3% et 68,2%).

En lien avec le tourisme plus développé dans ces départements, les demandeurs du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges, sont plus souvent embauchés dans l'hébergement-restauration. Les recrutements dans l'hébergement médico-social sont plus fréquents pour les demandeurs meusiens, mosellans et des vosgiens. Les demandeurs d'emploi de la Haute-Marne, l'Aube, la Marne et la Meurthe-et-Moselle, sont plus fréquemment embauchés dans le secteur des transports et entreposage. Les demandeurs d'emploi meurthe-et-mosellans sont aussi plus souvent embauchés dans les activités financières et d'assurance et dans le secteur des arts, spectacles et activités récréatives.

Davantage de mobilité géographique pour les reprises d'emploi de l'industrie

Pour 38,7% des demandeurs ayant repris un emploi durable, l'établissement employeur se situe dans un bassin d'emploi différent de leur bassin de résidence (cf tableau 3). Les aides à la mobilité de Pôle emploi peuvent aider dans certains cas, à prendre en charge une partie des frais engagés par les demandeurs d'emploi dans le cadre d'une reprise d'emploi lorsque le lieu de travail est éloigné du lieu de résidence⁵.

Dans l'industrie, la part de reprises d'emploi durables hors du bassin de résidence est plus élevée (44,6%), notamment dans les secteurs des autres industries manufacturières, de la fabrication de matériels de transports et de la fabrication de machines et équipements. Ce résultat est à rapprocher du fait que les embauches dans ces secteurs concernent davantage de demandeurs qualifiés ou très qualifiés. On observe moins de mobilité dans la fabrication de denrées alimentaires, secteur faisant davantage appel à de la main d'œuvre non qualifiée.

La mobilité dans le secteur de la construction est moyenne, dans le commerce elle est légèrement plus forte.

Dans les services, la mobilité varie selon les secteurs. Relativement peu de mobilité géographique dans l'administration publique, l'hébergement et restauration et l'hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement. Au contraire, une plus grande mobilité est observée pour les activités informatiques, les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités juridiques, comptables, de gestion. Pour ces trois secteurs, la part de reprises d'emploi en dehors de la région de résidence est très forte, et le taux de demandeurs très qualifié (agents de maîtrise, techniciens ou cadres) est important.

Tableau 3 : Mobilité dans les reprises d'emploi durables par secteur d'activité (NAF A05 et A38)

Secteur d'activité	Nombre de reprises d'emploi durables	Part de reprises d'emploi hors bassin de résidence
Ensemble	94 057	38.7%
Agriculture	641	34.3%
Industrie	8 187	44.6%
Fabrication de denrées alimentaires de boissons et de produits à base de tabac	2 845	35.1%
Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	994	47.8%
Autres industries manufacturières- réparation et installation de machines et d'équipements	803	54.9%
Production et distribution d'eau - assainissement gestion des déchets et dépollution	603	41.1%
Travail du bois industrie du papier et imprimerie	486	45.7%
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	475	45.5%
Fabrication de matériels de transport	382	53.1%
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	371	53.9%
Fabrication de textiles industrie de l'habillement industrie du cuir et de la chaussure	329	36.2%
Construction	7 156	38.6%
Commerce - réparation d'automobiles et de motocycles	14 672	39.7%
Service	63 400	37.8%
Hébergement et restauration	12 750	25.1%
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	9 054	26.1%
Activités de services administratifs et de soutien	8 709	49.3%
Transports et entreposage	5 637	53.4%
Autres activités de services	4 805	32.5%
Administration publique	4 519	23.9%
Enseignement	4 002	43.3%
Activités juridiques comptables de gestion d'architecture d'ingénierie de contrôle et d'analyses techniques	3 926	56.1%
Activités pour la santé humaine	2 458	31.7%
Arts spectacles et activités récréatives	2 049	36.0%
Activités financières et d'assurance	1 631	48.6%
Autres activités spécialisées scientifiques et techniques	1 108	58.8%
Activités informatiques et services d'information	1 037	70.3%

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA).

Données brutes de juillet 2016 à juin 2017, reprises d'emploi durables de demandeurs d'emploi du grand Est dont la commune de l'établissement employeur est connue. Figurent en rouge, les valeurs significativement supérieures au niveau régional.

⁵ : cf Eclairages et Synthèse « Les aides à la mobilité géographique en région Grand Est »

Sources et définitions

Annexe 1 : les catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en 5 catégories :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...)
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Annexe 2 : Méthodologie sur le calcul des reprises d'emploi

Description de la DPAE:

La DPAE est une déclaration obligatoire qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter <http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/acoss-stat-n199.html>).

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

La mesure du nombre de reprises d'emploi

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprises d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
 - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;

ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1 sont entrés en AFPR ou en POE individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

L'ensemble de ces règles est appliqué de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprise d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

Cette étude présente des résultats sur les reprises d'emploi durables, c'est-à-dire les CDD de plus de 6 mois ou les CDI.